



Désamiantage

NOS SERVICES

Autrefois « produit du futur », l'utilisation de l'amiante est aujourd'hui totalement interdite. Sa nocivité est reconnue, et son retrait impose des moyens spécifiques.

Depuis 2002, LC2 dispose d'équipes qualifiées pour le retrait et la manipulation de matériaux amiantés et possède un savoir-faire important adapté aux sites sinistrés et aux sites industriels.

Soucieux d'un respect de la réglementation inhérente à la gestion du risque amiante, LC2 met en œuvre des procédés inédits et innovants toujours avec le souci de s'adapter aux mieux, aux besoins de ses clients.

Ainsi LC2 assure l'intégralité de la prestation amiante :

- Visite préliminaire du chantier.
- Elaboration du plan de retrait.
- Prise en charge des relations avec l'ensemble des acteurs de la prévention.
- Mise en oeuvre des techniques de désamiantage adaptées.
- Suivi analytique du chantier.
- Gestion des déchets générés et choix des filières accréditées.
- Rapport de fin de travaux.

Nos engagements



Qualification 1552
Traitement de l'amiante

- Ouvrages extérieurs de bâtiment.
- Ouvrages intérieurs de bâtiment.
- Sites industriels.
- Opérateurs et encadrants chantier qualifiés selon la réglementation en vigueur.
- Conduite du projet de désamiantage et optimisation des coûts inscrits dans une démarche qualité et sécurité.
- Gestion globale des déchets.

